



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2007
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Déclaration du Président adressée à toutes les parties au conflit en Somalie

À la neuvième réunion du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, tenue le 9 juillet 2007 et consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Somalie (S/2006/259), le Président a fait au nom du Groupe la déclaration suivante :

Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

1. *Se déclare profondément préoccupé* par le grand nombre d'enfants qui sont tués ou mutilés à cause de la reprise des combats en Somalie et condamne en particulier le bombardement aveugle de zones très peuplées de Mogadiscio, ainsi que l'utilisation non sélective des mines antipersonnel;

2. *Engage vivement toutes les parties :*

a) À se conformer strictement au droit international humanitaire, notamment en protégeant la population civile, en particulier les enfants;

b) À reconnaître et à s'engager à maintenir la neutralité et la sécurité des écoles et des hôpitaux situés dans les endroits touchés par le conflit, en en faisant des zones de sécurité, et à s'abstenir d'attaquer ces zones;

c) À veiller, dans les meilleurs délais, à ce que l'aide humanitaire et les acteurs internationaux et nationaux qui œuvrent à la protection de l'enfance puissent arriver partout, sans entrave et en toute sécurité;

d) Pour ceux qui, comme l'Union des tribunaux islamiques et les groupes qui y sont associés, recrutent et utilisent des enfants, à libérer sans condition tous les enfants présents à quelque titre que ce soit dans leurs rangs pour qu'ils soient réinsérés dans leur famille et leur communauté, et à se mettre dès que possible à travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le cas échéant par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales constituées en partenariat ou œuvrant en partenariat avec l'UNICEF, à l'élaboration d'un plan d'action visant à faire cesser les violations graves dont les enfants sont



victimes et à instaurer des procédures transparentes pour la libération de tous les enfants;

e) À cesser immédiatement de poser des mines terrestres, étant donné la menace grave qu'elles constituent pour la sécurité, la santé et la vie des enfants somaliens.
